



Protégez votre bébé
 Connaissez-vous
 le CMV ?



Nous tenons à remercier tout particulièrement
 le Pr Sophie Alain, CHU Dupuytren, Limoges ;
 le Dr Christelle Vauloup-Felous, CHU A. Bédère, Clamart ;
 le Dr Liliane Grangeot Keros, CHU A. Bédère, Clamart ;
 pour leur collaboration à la rédaction de cette brochure.

bioMérieux SA
 69280 Marcy l'Etoile
 France



Qu'est-ce que le CMV ?

L'infection congénitale (transmission mère-fœtus) virale la plus fréquente est l'infection à cytomégalovirus (CMV).

La maladie est généralement asymptomatique ou se présente sous forme de symptômes pseudo-grippaux. Elle se contracte essentiellement par un contact rapproché avec des enfants en bas âge : en les embrassant, par contact avec leur salive ou leur urine sur vos mains et en touchant ensuite votre nez ou votre bouche.

Si vous êtes enceinte, une infection à CMV peut avoir des conséquences plus sévères. En effet, 5 à 10 % des enfants infectés ont des manifestations cliniques et ce, d'autant plus que l'infection est contractée tôt pendant la grossesse. Les risques peuvent inclure le décès du nouveau-né dans le contexte d'une maladie généralisée, des déficiences intellectuelles et motrices, des anomalies de l'œil ou une surdité.

En dehors des cas les plus graves reconnus dès la naissance, les manifestations cliniques telles que le retard psychomoteur ou la surdité peuvent se développer plus tard dans l'enfance, justifiant une surveillance des enfants infectés pendant quelques années.

Pour votre Bébé, la meilleure protection c'est Vous !

Si vous êtes enceinte, il est possible de déterminer si vous avez déjà contracté le CMV avant votre grossesse.

► **Si vous avez déjà été infectée par le CMV avant votre grossesse**, le risque de transmission de la maladie à votre bébé est relativement faible, puisque votre système immunitaire participera à sa protection.

► **Si vous n'avez jamais été en contact avec le virus avant la grossesse**, vous pouvez prendre quelques mesures simples pour réduire le risque de contamination.

Comment savoir si j'ai déjà été en contact avec le CMV ?

Si vous avez un projet de grossesse, ou si vous êtes enceinte, parlez-en rapidement avec votre médecin.

En effet, il a la possibilité de prescrire une analyse de sang, pour effectuer une sérologie du CMV, qui permet d'apporter des éléments d'information concernant votre statut immunitaire. Il pourra ainsi déterminer si vous avez déjà rencontré le virus.

Comment puis-je éviter l'infection ?

Il existe des mesures simples que vous et votre conjoint pouvez prendre tout au long de votre grossesse et qui vous aideront à vous protéger.



Lavez vos mains fréquemment, particulièrement après le change d'un enfant en bas âge.



Soyez attentifs à vos contacts avec les enfants en bas âge (en particulier si ils sont en mode de garde collectif) **puisque le virus peut être présent en grande quantité dans leur salive et leur urine pendant plusieurs mois.** Assurez-vous :



- De ne pas partager aliments, boissons ou ustensiles (cuillères, fourchettes...),
- De ne pas partager des articles de toilette (serviette, gant...),
- Préférez les câlins ou les bisous sur la tête plutôt que les bisous sur la bouche ou la joue.